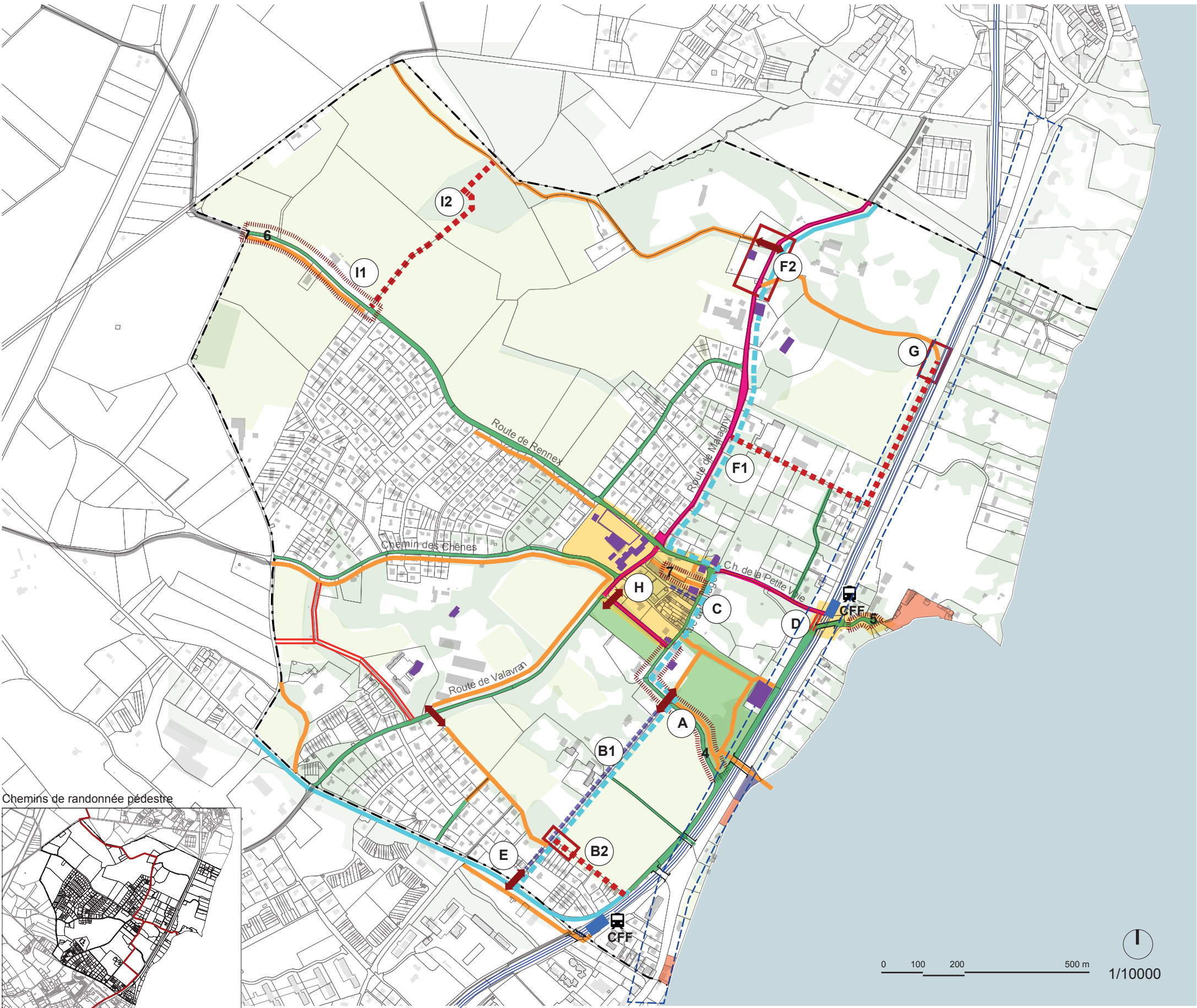




Légende

Ce plan de synthèse replace en réseau tous les aménagements considérés selon le type d'intervention:

- EXISTANT
 - Route de quartier
 - Voie cyclable
 - Equipement public
 - Parc public
- A AMENAGER
 - Route de quartier
 - Voie cyclable
 - Chemin piéton
 - Traversée
 - Continuité du parcours
 - Espace public
 - Bordiers autorisés
 - Perméabilité piétonne et voie cyclable sur la RC1 en coordination avec les autres communes
- A PRESERVER
 - Chemin piéton
- A CREER
 - Chemin piéton
- A CONSIDERER
 - Continuité vers communes voisines
- (A) Renvoi aux fiches p.37 de la lecture par tronçons
- (1) Renvoi aux détails p.27 des tronçons en projet
- Passage sous voies
- Voies ferrées
- Gare CFF
- Parcelle propriété de la Commune en rive du lac
- Parcelle propriété de l'Etat en rive du lac

n° dossier	29804
date	mars 2011
version	enquête technique - 30.08.10 consultation publique - 30.05.11-29.06.11
Résolution du Conseil municipal, le ...	
Arrêté du Conseil d'Etat, le ...	

C.3 Propositions



RUE DU VILLAGE

C



